

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
Du jeudi 4 juillet 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 8

Présents : 7

Votants : 8

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSENANS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr Masson Laurent, Maire

Pour : 7

Contre : 1

Abstention : 0

Etaient présents : Laurent MASSON, Catherine GAUBERT, Roger BRUN, Sonia FAGOT, Isabelle LELIARD, Pierre MIDOL, Dominique MONNIER.

Date de convocation :

24/06/2024

Date d'affichage :

24/06/2024

Absent : Valentin TRESY (procuration à Laurent MASSON)

Secrétaire de séance : Isabelle LELIARD

**OBJ.**

**Modification de la programmation de l'éclairage Public**

Par courrier en date du 18 mars 2024, Monsieur Roger BRUN interpellait le conseil municipal sur la nécessité de maintenir allumé, même à intensité modérée de 50 %, l'éclairage public la nuit, mettant en avant la perturbation des cycles de vie et de repos des mammifères et autres faunes vivant sur la commune. La modification de la programmation des lampadaires nécessite une intervention de l'entreprise RAICHON sur chaque lampadaire pour les reprogrammer et l'installation d'une horloge astronomique. Le devis afférent à ces travaux s'élève à 675 € HT, soit 810 € TTC.

Après de longs échanges, le conseil municipal décide à la majorité de modifier les horaires de l'éclairage public, en l'éteignant de 23 heures à 5 heures du matin.

Par conséquent, et après délibération, Le Conseil Municipal, à la majorité :

*Décide de valider le devis de l'entreprise RAICHON pour un montant de 810 € TTC pour la reprogrammation des lampadaires et l'installation d'une horloge astronomique.*

*Autorise le maire à signer tout document s'y afférent.*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, MASSON Laurent

La Secrétaire de séance, Isabelle LELIARD

